



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

santé

Question écrite n° 87011

Texte de la question

M. Jean-François Chossy alerte Mme la ministre de la santé et des sports sur les propositions formulées par le Conseil économique, social et environnemental (CESE) en faveur de la santé mentale des enfants et adolescents. Le repérage précoce est un enjeu-clé. Détectés tôt chez les enfants, les troubles sont moins graves et, dans certains cas, peuvent disparaître. En outre, ce repérage permet la mise en place de mesures correctrices et favorise le maintien des enfants dans des structures ordinaires. En la matière, des progrès importants ont d'ores et déjà été réalisés notamment par le dépistage des troubles et handicaps en néonatalité ou pour certaines pathologies comme l'autisme qui fait actuellement l'objet d'un plan spécifique pour la période 2008-2010. Aussi, pour intervenir en amont et établir rapidement un premier diagnostic, il est nécessaire, d'une part, de sensibiliser l'ensemble des acteurs de la chaîne de santé. Pour ce faire, le CESE propose de consolider la formation initiale et continue des professions médicales, en renforçant l'enseignement de la pédopsychiatrie dans les programmes des études médicales et en rendant obligatoire un stage d'un semestre dans une unité psychiatrique pour l'internat de médecine générale. Le CESE propose également : d'inscrire la santé mentale dans les orientations nationales de santé publique pour la formation continue obligatoire des médecins libéraux ; d'élaborer des guides pratiques destinés aux praticiens pour faciliter le repérage ; d'informer les médecins généralistes et les pharmaciens, *via* notamment leurs ordres professionnels, sur les interlocuteurs et structures auxquels ils peuvent adresser les enfants. D'autre part, il est préconisé de sensibiliser l'ensemble des professionnels (orthophonistes, psychomotriciens, psychologues...) au repérage des troubles et des handicaps, à l'importance de leur rôle dans la détection des troubles psychiques, et enfin de promouvoir, dans le cadre de la formation continue, des journées de sensibilisation interdisciplinaires permettant l'échange de bonnes pratiques entre professionnels contribuant ainsi à construire un réseau. Il lui demande de bien vouloir lui faire savoir quelle suite elle entend donner à l'ensemble de ces propositions.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87011

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 août 2010, page 9430

Question retirée le : 10 mai 2011 (Fin de mandat)